

Date rédaction	12/2019	Lieu	Port BARFLEUR	Version	V1
Rédacteur	CD 50 SMEPA	Date réunion	25/11/2019		
Prénom et nom		Organisme		Pr	Ex
Membres du conseil portuaire					
M. Jean Morin	Président			X	
Représentants du concessionnaire					
M. Jean Lepetit	Titulaire			X	
Mme Frédérique Boury	Suppléante				X
Représentants du conseil municipal de Barfleur					
M. Michel Mauger	Titulaire			X	
Mme Léonie Bellot	Suppléante				
Représentants personnel du concessionnaire					
M. Olivier Lemaigen	Titulaire			X	
M. Florent Duloir	Suppléant			X	
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			X	
M. Laurent Clergeau	Suppléant			X	
Représentant de l'activité pêche					
M. Jacky Godreuil	Titulaire				X
M. Alain Rigault	Titulaire				X
M. David Rigault	Titulaire				
M. Eric Doucet	Titulaire				X
M. Stéphane Delaplace	Suppléant				X
M. Daniel Lejolivet	Suppléant				X
M. Pascal Papillon	Suppléant				X
Mme Cécile Guy-Papillon	Suppléante			X	
Représentants de l'activité plaisance					
M. Gilbert Hamelin	Titulaire			X	
M. André Asseline	Titulaire			X	
M. Robert Geoffroy	Titulaire				X
M. Jean-François Billard	Suppléant				
M. Gérard Salley	Suppléant				
M. Luc Tincelin	Suppléant				X
Mme Mariannick Papillon	Suppléante			X	
Représentants de l'activité commerce					
Mme Fabienne Barbey	Titulaire				X
M. Michel Traisnel	Suppléant				X
Autres participants					
Mme Christine Lebacheley	Conseillère départementale				X
M. Florent Duloir	SPL			X	
M. Yann Delaplace				X	
M. Lukowski	Secrétaire SNSM			X	
M. Adam				X	
M. Passilly				X	

Le conseil portuaire du port de Barfleur s'est réuni le 25 novembre 2019 à la mairie de Barfleur, sous la présidence de **M. Morin**, représentant le président du conseil départemental.

M. Morin souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire puis ouvre la séance et invite **M. Clergeau** à procéder à l'appel. Constatant que le quorum n'est pas atteint, **M. Morin** demande qu'un conseil portuaire extraordinaire soit réuni à la suite, afin de pouvoir voter les points à l'ordre du jour.

Il propose aux membres présents de faire un point sur l'ordre du jour présenté.

M. Morin remercie les participants et lève la séance.

Saint-Lô le 24 mars 2020
Validé par Monsieur Jean Morin

Président du conseil portuaire

Date rédaction	12/2019	Lieu	Port BARFLEUR	Version	V1
Rédacteur	CD 50 SMEPA	Date réunion	10/12/2019		
Prénom et nom		Organisme		Pr	Ex
Membres du conseil portuaire					
M. Jean Morin	Président				X
Représentants du concessionnaire					
M. Jean Lepetit	Titulaire			X	
Mme Frédérique Boury	Suppléante				X
Représentants du conseil municipal de Barfleur					
M. Michel Mauger	Titulaire			X	
Mme Léonie Bellot	Suppléante				
Représentants personnel du concessionnaire					
M. Olivier Lemaigen	Titulaire				X
M. Florent Duloir	Suppléant			X	
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			X	
M. Laurent Clergeau	Suppléant			X	
Représentant de l'activité pêche					
M. Jacky Godreuil	Titulaire				
M. Alain Rigault	Titulaire				
M. David Rigault	Titulaire				
M. Eric Doucet	Titulaire				
M. Stéphane Delaplace	Suppléant				
M. Daniel Lejolivet	Suppléant				
M. Pascal Papillon	Suppléant				
Mme Cécile Guy-Papillon	Suppléante				
Représentants de l'activité plaisance					
M. Gilbert Hamelin	Titulaire			X	
M. André Asseline	Titulaire			X	
M. Robert Geoffroy	Titulaire				
M. Jean-François Billard	Suppléant			X	
M. Gérard Salley	Suppléant				
M. Luc Tincelin	Suppléant			X	
Mme Mariannick Papillon	Suppléante			X	
Représentants de l'activité commerce					
Mme Fabienne Barbey	Titulaire				X
M. Michel Traisnel	Suppléant				
Autres participants					
Mme Christine Lebacheley	Conseillère départementale				X
M. Florent Duloir	SPL			X	
M. Lukowski	SNSM			X	

Le conseil portuaire extraordinaire du port de Barfleur s'est réuni le 10 décembre 2019 à la mairie de Barfleur, sous la présidence de **M. Lepetit**, représentant le président du conseil départemental en remplacement de **M. Morin** excusé.

M. Mauger souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire et demande qu'une minute de silence soit respectée en la mémoire de **Mme Bellot**.

M. Lepetit ouvre la séance et invite **M. Clergeau** à procéder à l'appel. **M. Lepetit** informe que ce conseil portuaire extraordinaire a été convoqué en raison du quorum non atteint lors de la séance du 25 novembre 2019. Cette deuxième séance n'a pas obligation à réunir le quorum. Aussi il aborde le premier point à l'ordre du jour de la réunion et invite **M. Leteissier** à les présenter.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 JUIN 2019

M. Lepetit demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II – RAPPORT PARTIEL D'ACTIVITE

M. Leteissier présente le rapport partiel d'activité en précisant qu'un bilan comparatif complet sera présenté au prochain conseil portuaire.

III - TRAVAUX

M. Leteissier présente les travaux réalisés en 2019 à savoir le changement des chaînes mères sur la grille de mouillages pour un montant de 60 000 € HT et poursuit en présentant les travaux prévus en 2020 par la SPL pour un montant total de 50 000 € :

- changement bornes eau électricité	30 000 € H.T
- travaux sur corps morts	10 000 € H.T
- nettoyage souille pêche	5 000 € H.T
- échelles	5 000 € H.T

M. Mauger demande des explications sur le nettoyage de la souille pêche.

M. Leteissier répond qu'il s'agit d'un lissage.

M. Mauger indique que le fait de baisser le niveau de la souille permettrait de régler des problèmes.

M. Duloir informe que des échelles vont être mises en place au niveau de la zone plaisance. Il explique qu'il est prévu concernant les corps morts de vérifier les mouillages tournants afin de connaître le dimensionnement des blocs.

IV– TARIFS PORTUAIRES 2020

Le conseil d'administration de la Société Publique Locale d'exploitation portuaire de la Manche, propose, les modifications suivantes des tarifs en vigueur au port de Barfleur pour l'année 2020 :

En ce qui concerne les tarifs d'outillage

En ce qui concerne **les tarifs d'outillage**, il est proposé **une augmentation de 0,83 % par rapport aux tarifs 2019**, (indice Insee des prix à la consommation hors tabac).

Les tarifs des cales de mise à l'eau restent inchangés.

L'intégration aux tarifs 2020 **d'une offre de fidélité** est proposée :

Pour les plaisanciers visiteurs en séjour court (inférieur à un mois)

À partir du 1^{er} janvier 2020, une carte de fidélité sera proposée à chaque client visiteur pour un séjour inférieur au mois. Pour chaque nuitée passée dans un des ports de la SPL, une case sera tamponnée sur la carte (5 pour un séjour hebdomadaire). Une nuitée sera offerte au client après le remplissage de 10 cases.

- Pour les plaisanciers visiteurs en séjour long (supérieur à un mois)

Pour les clients visiteurs mensuels, une réduction de 5% sera accordée à partir de la 3^{ème} année (séjour mensuel obligatoire sur les deux années précédentes).

Pour les plaisanciers titulaires d'une AOT annuelle dans un des ports de la SPL :

À partir du 1^{er} janvier 2020, les titulaires d'une AOT annuelle bénéficieront de 2 nuitées gratuites dans le port de la SPL de leur choix.

Cette offre est soumise à conditions :

- les nuitées ne pourront être accordées lors de la période du 14 juillet au 15 août,
- le titulaire de l'AOT devra obligatoirement déclarer son départ auprès de son port d'origine,
- le titulaire de l'AOT devra présenter et faire tamponner sa carte nominative.
- les 2 nuitées peuvent être consécutives ou non et être offertes dans 2 ports différents de la SPL.

En ce qui concerne les droits de port

Le nouveau barème tient compte de l'augmentation de 0,83 %, les minimums et seuils de perceptions sont inchangés.

M. Lepetit demande l'avis du conseil portuaire sur les tarifs 2020.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

V - BUDGET PREVISIONNEL 2020

M. Leteissier demande s'il y a des questions sur ce budget prévisionnel.

En l'absence de questions, **M. Lepetit** demande l'avis des membres du conseil portuaire.

Il est approuvé à l'unanimité.

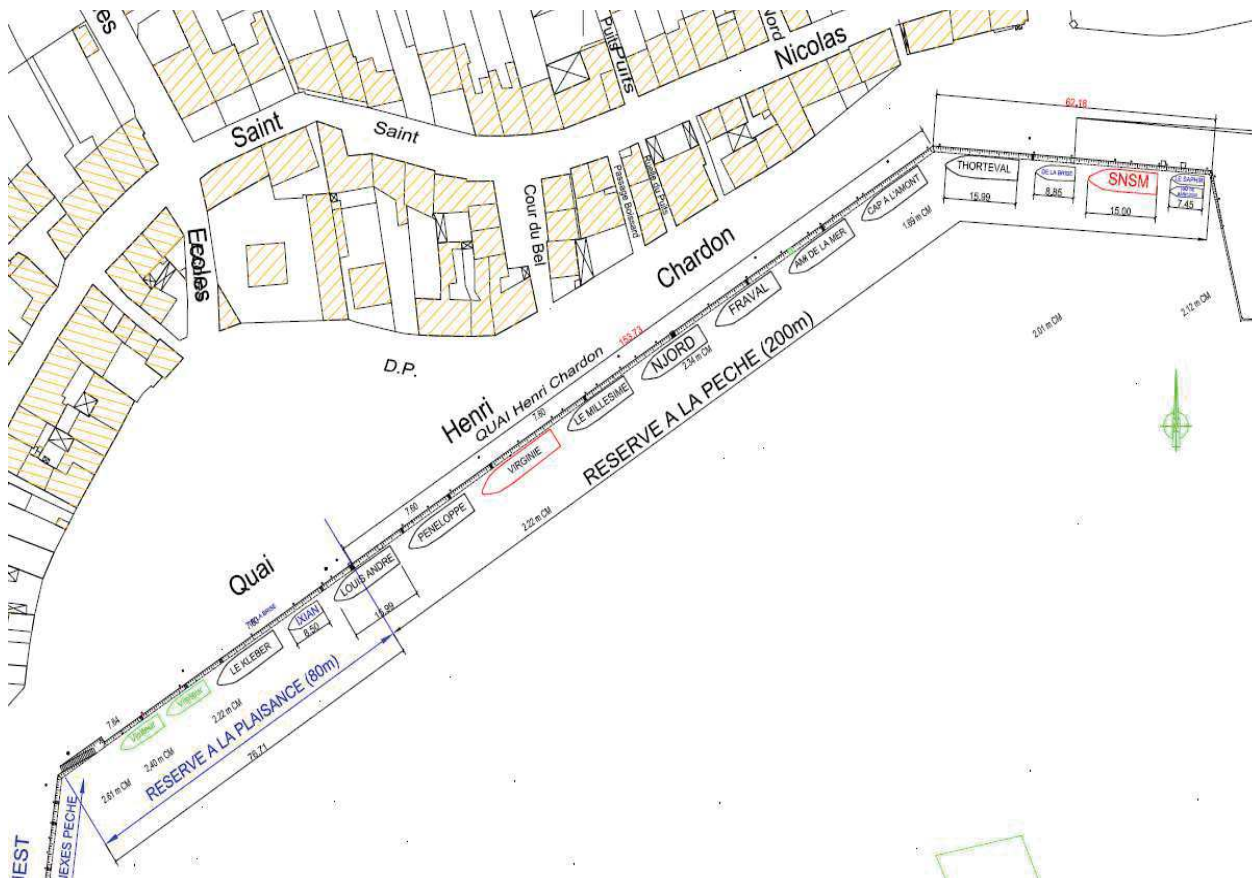
VI – ACTUALISATION DES PLANS DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS DU PORT DE BARFLEUR

M. Leteissier que l'actualisation du plan de réception et de traitement des déchets va être effectuée au début de l'année 2020, et demande l'avis sur cette actualisation.

Elle est approuvée à l'unanimité.

VII – QUESTIONS DIVERSES

M. Leteissier expose que la pêche professionnelle pratiquée sur le port de Barfleurl est un élément essentiel de l'activité économique du port et de la commune. Les arrivées annoncées de différentes unités de pêche pour 2019 le confirment et oblige la SPL à procéder, en concertation avec l'autorité portuaire, à un remplacement de certains navires de pêche. Une réunion s'est déroulée le 10 décembre, de nombreux professionnels de la pêche, des membres de la SNSM, M. Passilly et M. Choisy. N'étaient pas présents les représentants des armements suivants : Millésime, Cap à l'amont et le Saphir. Le plan ci-après a été établi :



M. Leteissier poursuit en indiquant que la réorganisation est intervenue suite à l'arrivée du navire Louis André, en juillet et également été traitée la demande du Pénélope. Plusieurs solutions ont ainsi été étudiées.

Il semblerait logique de déplacer la SNSM vers le fond du port, vers la cale de l'église. Suite à la réunion il a été décidé d'appliquer le schéma présenté. La solution conformément au schéma permet d'amarrer tous les navires en sécurité.

La priorité est le placement du navire Louis André, ensuite du navire de la SNSM, ainsi le nouveau navire « Le Virginie » d'une longueur de 19 m pourrait être intégré.

Ces informations ont été données à la SPL, qui valide cette solution s'il est possible de placer 2 navires de plus de 10 mètres devant.

M. Lepetit demande la validation de la proposition.

La proposition est validée à l'unanimité.

M. Leteissier précise que les pêcheurs sont d'accord, le navire Cap à l'Amont n'est pas impacté, le navire Le Saphir resterait à la cale.

M. Duloir informe qu'un essai conforme à la proposition va être effectué le 14 décembre 2019.

M. Tincelin demande s'il y a possibilité d'étudier la mise en place d'un mouillage à l'extérieur du port afin que la SNSM puisse gagner 1H sur la marée.

Mme Papillon répond qu'une réflexion est engagée mais qu'il y a un problème pour les branchements électriques

M. Asseline s'interroge sur le fait qu'il y a plusieurs années, les navires s'amarrèrent à couple, que maintenant ce n'est plus possible.

Mme Papillon fait remarquer que les navires étaient plus petits.

M. Asseline demande comment un mécano pourra descendre s'il a à intervenir sur un navire plaisancier.

M. Leteissier répond qu'une zone restera libre devant le navire le Kléber. Il précise qu'il faut vérifier la bonne application de ce plan, une information sera envoyée à chaque pêcheur impacté.

M. Lepetit félicite l'ensemble des personnes qui ont travaillé afin de trouver une solution satisfaisant le plus grand nombre.

M. Mauger informe de la remise en état de la borne de pesée, qu'il a été convenu qu'elle serait prise en compte par la SPL, une convention est en cours de finalisation, et souligne l'importance de la borne de pesée pour l'agrément du port.

M. Mauger informe de la mise en place de compteurs, et de l'obligation de conventionner pour l'éclairage public, étant à la fois sur le domaine portuaire et sur le domaine communal.

Il informe qu'il souhaite que la commune devienne actionnaire de la SPL, et bénéficie d'un siège au conseil d'administration, et demande la procédure afin de formaliser la demande.

M. Lepetit répond que ces demandes vont être relayées.

M. Tincelin demande ce qu'il en est de la bouée décalée vers l'Ouest.

M. Leteissier répond que les services des Phares et Balises ont été prévenus, mais n'ayant pas eu de retour il propose de les recontacter.

M. Billard demande ce qu'il en est de la mise en place de caméras.

M. Duloir répond qu'au regard du budget du port il ne peut être prévu et la mise en place de caméras et les coffrets électriques, la priorité ayant été fléchée sur ces derniers. Il précise que ce projet est toujours d'actualité mais reporté.

M. Asseline demande ce qu'il en est de la taxe d'outillage qui avait été évoquée pour les annexes.

M. Duloir répond qu'il n'y a plus de problème, et qu'il n'y a rien de prévu actuellement.

M. Billard demande ce qu'il en est du problème des vieux gréements le long du port.

M. Leteissier informe qu'une réunion est prévue à la maison du Département dans les prochains jours.

M. Lepetit indique que des informations seront données lors du conseil portuaire du 1^{er} semestre 2020.

Aucune autre question n'étant soulevée, **M. Lepetit** remercie les participants et lève la séance.

Saint-Lô, le 24 mars 2020

Validé par M. Jean Morin

Président du conseil portuaire